



NOTRE-DAME-DE-LA-MER
1 place de la mairie
Hameau de la Haie de l'Écu
78270 NOTRE-DAME-DE-LA-MER

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 11 AVRIL 2024**

En exercice :	17
Absents :	07
Présents :	10
Pouvoirs :	01
Votants :	11
Date de convocation :	04/04/2024
Date de publication :	15/04/2024

L'an deux mil vingt-quatre, le onze avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, conformément à l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Jean-Luc MAILLOC, le Maire.

Etaient présents : Alban BODEVIN, Alain BERRY, Thomas BREBION, Michel CHEVALLIER, Fabienne COUPLAN, Jean-Luc MAILLOC, Jacques MARY, Jenny MOJRANO, Luc VIGNERON, Thierry WURTZ

Absents excusés ayant donné pouvoir : Jean-François LOPEZ ayant donné pouvoir à Jean-Luc MAILLOC,

Absents excusés : Bruno BOUVERY, Vincent FILLOT, Dominique POREE, Didier RAYNAL, Luc VERDURE

Absent non excusé : Dominique JOLIVEL

Secrétaire : Jenny MOJRANO

Ouverture de la séance à 19h00

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal du 1^{er} mars 2024
- Construction du complexe : demande de subvention DETR
- Révision des Tarifs Communaux
- Questions diverses

APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} MARS 2024

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'UNANIMITE, APPROUVE le procès-verbal du conseil municipal du 1^{er} mars 2024

DETR : Demande de subvention pour l'extension de la cantine et la création de locaux

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Le Conseil municipal ;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire concernant :

La construction nouvelle ou extension significative ou mise aux normes des mairies, écoles, restaurants scolaires et centres de loisirs, dans le cadre de soutien de revitalisation des villes petites et moyennes, et faisant parti des catégories d'opérations prioritaires d'investissement locales, et son montant hors taxes (HT) de 944 145,00 €

Après en avoir délibéré ;

Adopte à l'UNANIMITE l'avant-projet de « La construction nouvelle ou extension significative ou mise aux normes des mairies, écoles, restaurants scolaires et centres de loisirs » pour un montant total de

944 145,00 euros hors taxes (HT) soit 1 133 022,00 euros toute taxe comprise (TTC) ;

Décide de présenter un dossier de demande de subvention dans le cadre de la programmation DETR 2024 ;

S'engage à financer l'opération de la façon suivante :

<u>Dépenses</u>	HT	TTC	<u>Recettes</u>	HT	Taux en %
Coût Travaux	828 128,00 €	993 753,60 €	DETR	117 000,00 €	12
MOE	77 760,00 €	93 312,00 €	Région	200 000,00 €	21
Autres Etudes	38 297,00 €	45 956,40 €	Département	272 500,00 €	29
			Autofinancement	354 685,00 €	38
Total	944 145,00 €	1 133 022,00 €	Total	944 145,00 €	100

Dit que la dépense est inscrite au budget primitif 2024, article 2131 de la section d'investissement ;
Autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la réalisation de l'opération ci-dessus référencée.

REVISION ET ALIGNEMENT DES TARIFS COMMUNAUX

Monsieur le maire soumet la délibération au vote,

Cimetières de Notre-Dame-de-la-Mer

Case columbarium 30 ans	1 000 €
Case columbarium 50 ans	1 300 €
Déplacement de l'urne	50 €
Concession 30 ans	150 €
Concession 50 ans	200 €

Salle des fêtes de Notre-Dame-de-la-Mer

Habitants	350,00 €
Extérieurs	850,00 €
Associations extérieures à partir de la deuxième demande dans l'année	100,00 €

Bibliothèque

Famille par an	10,00 €
Extra-muros par an	20,00 €

Périscolaire

Cantine	4,30 €
Goûter	0.50 € (facturé uniquement en cas d'oubli)
Garderie matin ou soir	3,25 €
Garderie matin et soir	5,50 €
Transport scolaire 1enfant/an	24,00 €
Transport scolaire 2enfants/an	40,00 €
Transport scolaire 3enfants et plus/an	52,00 €

Dit que la commune prend à sa charge 50 % du coût du centre de loisirs de Freneuse sans dépasser la somme de 12,00 €, pour les mercredis uniquement, et que pour les enfants scolarisés à l'école de la commune de Notre-Dame-de-la-Mer.

Après avoir entendu Monsieur le maire, l'assemblée délibérante ne formule aucune autre observation,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'UNANIMITE

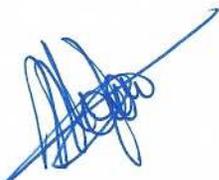
Décide de fixer la révision des tarifs communaux comme suit à compter du 1^{er} septembre 2024

Questions diverses

- 1- La fin des travaux de voirie Chemin des Grandes Bruyères, rue du sentier et le parking de la mairie, est prévue pour mi-mai 2024.
- 2- Le devenir de l'église Saint Pierre et de l'ancienne Marie de Port-Villez fait l'objet de nombreux débats lors des réunions de notre comité du patrimoine.
La population de Notre-Dame-de-la-Mer sera invitée à une réunion le vendredi 26 avril prochain à 18h30 à la salle des fêtes. Une présentation documentée des solutions envisagées sera réalisée par les référents de ces projets.
- 3- Pour rappel : La Communauté de Communes des Portes de l'Ile-de-France organise une Journée Décou'Verte le samedi 27 avril à partir de 10h aux complexes sportifs à Bonnières-sur-Seine.
Vous pourrez rencontrer le personnel de la CCPIF et en apprendre davantage sur les services à la population (déchets, environnement, petite enfance, projets en cours, etc.).
- 4- Dans un souci de transparence et afin que chaque conseiller puisse connaître l'utilisation des fonds publics, le Maire présente le bilan financier depuis notre fusion du 1^{er} Janvier 2019 ainsi que les prévisions budgétaires pour les années à venir. Le document de présentation est remis aux conseillers présents et sera envoyé aux absents avec le Compte Rendu.

Plus aucune question n'étant soulevée, la séance est levée à 19h45.

La secrétaire,
Jenny MOJRANO



Le Maire,
Jean-Luc MAILLOC



